



Cowansville

GRANDIR - RAYONNER - PROSPÉRER

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR


RÈGLEMENT NUMÉRO 1841-25-2020

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée que le conseil municipal a adopté à la séance ordinaire tenue le 15 février 2021, le *Règlement numéro 1841-25-2020 modifiant le règlement de zonage numéro 1841 afin d'autoriser le multifamilial de 12 logements minimum dans la zone Rc-21 et d'agrandir la zone Rc-22 à même les limites de la zone Cbb-2.*

Ce règlement vise à autoriser une nouvelle classe d'habitation multifamiliale de 12 logements minimum sur la rue des Marguerites; et agrandir la zone résidentielle Rc-22 à même une partie de la zone commerciale Cbb-5 dans le secteur du boulevard Louis-Joseph-Papineau.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ce règlement a été approuvé par la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi le 16 mars 2021, date à laquelle il est entré en vigueur. Ledit règlement ne pourra pas être consulté à l'hôtel de ville tel que prévu par la loi, il est toutefois disponible pour consultation, sur notre [site Internet](#), et ce, suivant les décrets et arrêtés ministériels en vigueur en raison de l'état d'urgence sanitaire déclaré par le gouvernement québécois.

Donné à Cowansville, ce 24 mars 2021.


La greffière adjointe,
Brigitte Chabot